



## Réunion d'information – Réalisation d'une déchèterie sur la commune de SAINTE-GEMME | COMPTE RENDU

Date de la réunion | Heure 13 Juin | 18h30 | Lieu de la réunion Mairie de SAINTE-GEMME

Réunion organisée par

Monsieur Le Maire de SAINTE-GEMME  
Communauté de Communes du Thouarsais

Type de réunion

Réunion d'information

M Roland MORICEAU – Maire de SAINTE-GEMME

Mme et M RAOUL

Mme et M MOREAU

Mme ET M MOTARD

Mme Edwige ARDRIT – Vice-Présidente en charge de la gestion de la collecte et du traitement des déchets

M Stéphane WOUMBE – Service Déchets – CCT

M Yoan FONTENEAU – Direction Projets - CCT

### SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Sujet à l'ordre du jour **Présentation aux riverains du projet de construction d'une nouvelle déchèterie à SAINTE-GEMME | Intervenants Stéphane WOUMBE / Yoan FONTENAU**

- En préambule, Le contexte de cette présentation est rappelé par M MORICEAU.
- En réponse à cette présentation, les riverains expriment leur mécontentement sur le manque de concertation, d'information les concernant. Ils ont le sentiment d'être devant le fait accompli sans avoir eu la possibilité de s'exprimer sur le souhait de la collectivité à intégrer la déchèterie sur le site du lieu-dit Les Brandes. Ils auraient souhaité être informés du projet lors de l'achat des parcelles par la Communauté de Communes du Thouarsais.
- Le projet est présenté par M WOUMBE (support PowerPoint en annexe) :
  - o Présentation du contexte et rappel de l'étude de 2015 menée par la CCT concernant l'évolution des flux de déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais,
  - o Présentation du plan de situation du projet. M MORICEAU rappelle qu'à l'origine deux lieux avaient été étudiés. Une information complémentaire est donnée concernant le sens de circulation sur la

<b>Éléments d'action</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Prise en compte de l'aménagement paysager des parcelles AO106 et AO107 dans le marché de travaux du projet.	CCT	Réalisé
Demande d'enfouissement du raccordement électrique du projet au concessionnaire (GEREDIS) - Attente de la validation du concessionnaire suivant étude du Permis de Construire.	CCT	Réalisé

---

## Bertrand MOTARD

---

**De:** motar db <motar db@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 6 octobre 2022 14:23  
**À:** Bertrand MOTARD  
**Objet:** FW: déchetterie enquête publique  
**Pièces jointes:** compte rendu riverains.pdf; demande d'enregistrement.pdf; habitation 42 rue paterne.jpg

**Importance:** Haute

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

----- Message d'origine -----

De : Bertrand MOTARD <motar db@wanadoo.fr>  
Date : 30/09/2022 18:56 (GMT+01:00)  
À : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr  
Objet : déchetterie enquête publique

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de vous rendre compte par ce mail d'une erreur observée sur la demande d'enregistrement d'une déchetterie sur notre commune de Sainte Gemme 79330.

Il est, en effet, mentionné sur cette demande qu'il n'y a aucune habitation à proximité du projet, ce qui est inexacte. De plus il suffit de lire l'article de presse Ouest France du 12/09/2022 pour y voir l'habitation en arrière-plan du terrain du projet.

Est-ce normal de faire une demande de ce type d'installation sans prendre en compte tous les éléments (compte-rendu et enquête publique en cours) liés à l'entourage du projet ?

La réunion des riverains du 13/06/2022 avec M. le Maire de Ste Gemme et les autorités de la commission des déchets de la CCT révèle certaines inquiétudes, craintes, nuisances, non prise en compte de certaines exigences des riverains, la dévalorisation des biens attendant le projet ...etc...

Nous, les riverains, sommes dans l'attente de réponses concrètes et objectives et cohérentes sur ce projet.

Nous avons le sentiment d'être laissé-pour-compte, contraint d'accepter ce projet sans être consulté en priorité.

Nous restons à votre disposition pour un dialogue constructif.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

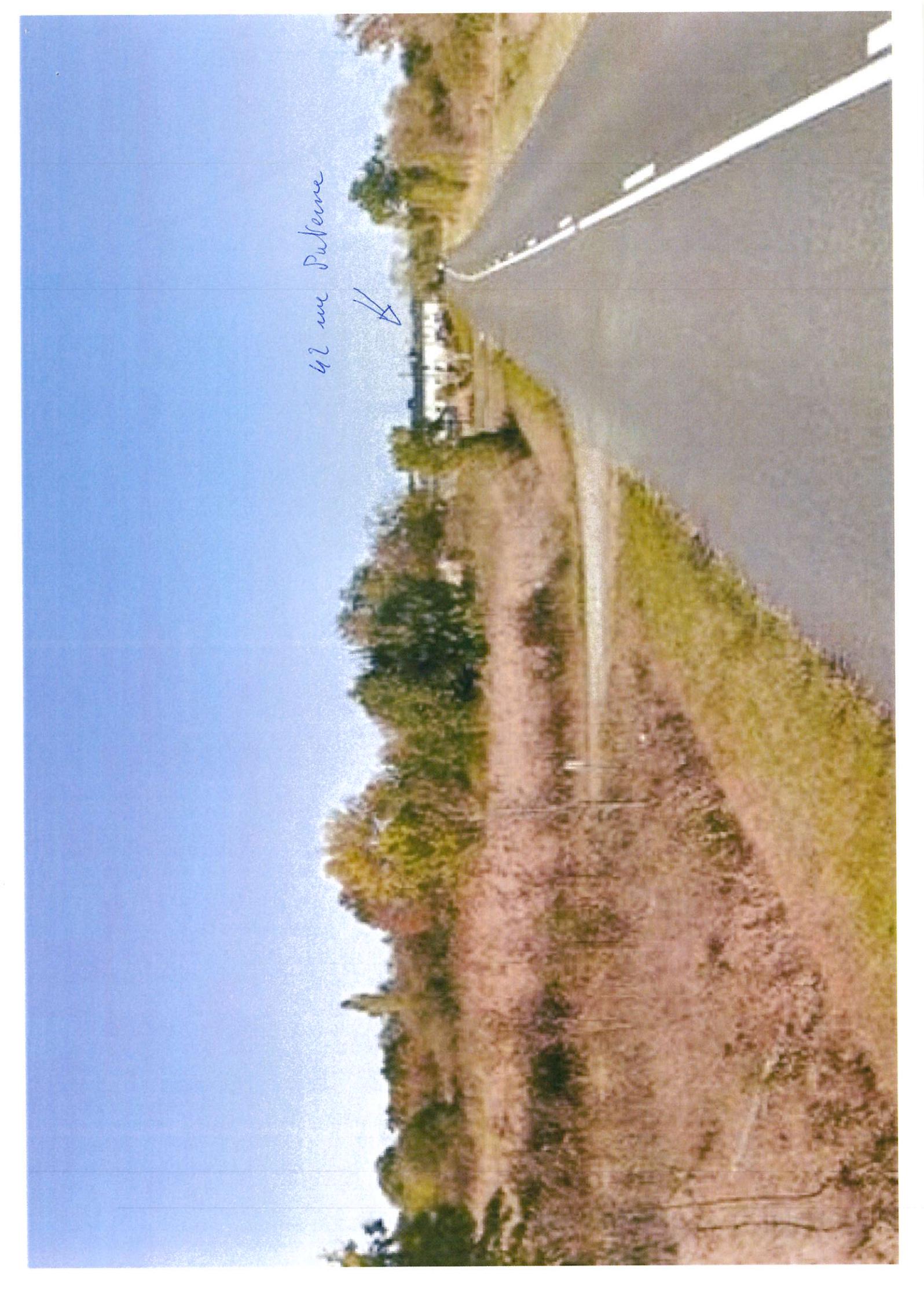
M. MOTARD Bertrand

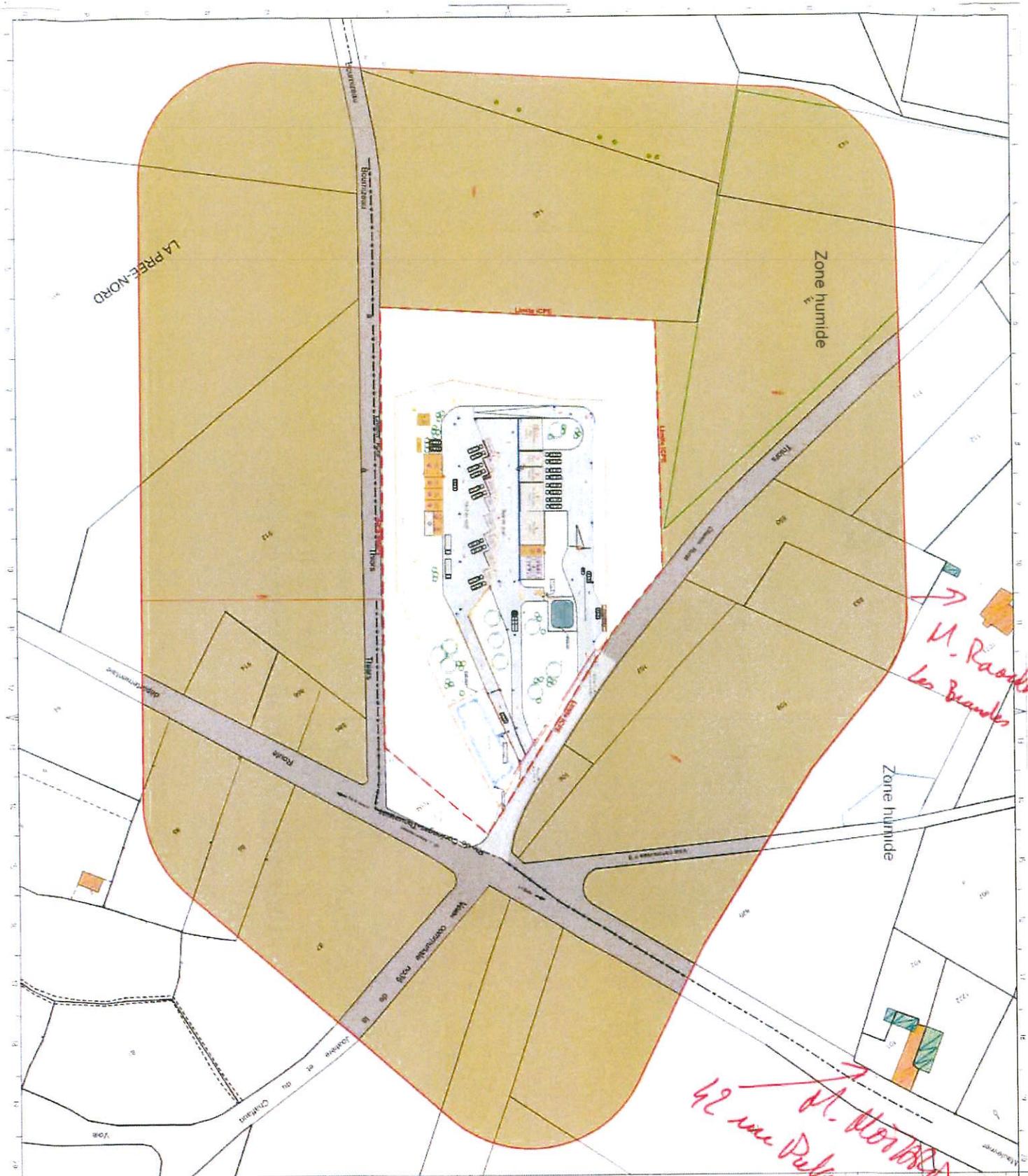
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet est couverte par le PLUi du Thouarsais. La parcelle est classée en zone Nr, classée zone naturelle mais néanmoins ouverte à la construction d'équipement de collecte traitement des déchets. La pièce jointe n°4 du présent dossier précise d'avantage la compatibilité du projet au PLUi.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques identifiés sur la commune de Sainte-Gemme sont le risque radon (fort) et le risque sismique (3 - Modérée). A ce jour, la commune n'est pas couverte par un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?				
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par la déchèterie aura une légère influence sur le trafic des axes routiers permettant d'accéder à la déchèterie. Environ 100 véhicules par jour sont attendus sur la déchèterie. La conception et les accès assureront la fluidité du trafic. <b>Le projet de la déchèterie ne se trouve pas à proximité d'habitations.</b>
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de véhicules lié à l'activité de la déchèterie et l'activité de broyage pourront être sources de bruit. La déchèterie sera implantée à proximité d'un axe routier et éloignée des premières habitations. Le bruit sera limité au site pendant la période d'activité, en période diurne. L'exploitant fera réaliser des mesures de bruit de son activité conformément à l'arrêté du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?				
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'article 42 de l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement, les déchets verts susceptibles d'émettre des odeurs seront régulièrement évacués pour éviter la production de nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?				
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Est-il concerné par des vibrations ?					

FAUX! 

**oui** **NON** **NC**

42 mi Pulaski





U. Raoult  
Les Beaudes

42 rue Dubouche



LEGENDE PLAN REGIONAL ENQUETATIVE

- Perimètre ICPE
- Secteur artisanal
- Secteur résidentiel
- Voie
- Zone humide
- Espace agricole

LEGENDE PROJET

- Zone humide
- Espace agricole
- Zone humide
- Espace agricole

DOCUMENTS DE REFERENCE

Construction d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Saint-Varent

Commune de Communes de Theuvarzas



Plan des Abords

01/06/2017 | 1:50 | 04487  
024.5136110/PEL/EL/1011